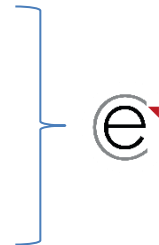




RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CONCOURS

✓ ECRICOME PRÉPA
✓ ECRICOME LITTÉRAIRES
✓ ECRICOME TREMPIN 1 et 2



✓ ECRICOME BACHELOR  Entrez dans l'enseignement supérieur

Année 2020-2021



Propos introductif

Le contexte :

Rappelons que les concours 2021 répondent aux dispositions prises par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) en réponse à l'épidémie de Coronavirus (COVID-19).

Rappelons que les conditions d'organisation du concours, de la tenue des épreuves écrites et orales, l'organisation des centres et de l'accueil des admissibles sont susceptibles d'évoluer en fonction des restrictions sanitaires mises en place par les autorités administratives de l'État.

Précisons également que l'article 2.5 du règlement général des concours autorise toute révision en cas de situation exceptionnelle.

Précisons enfin que **les conditions sanitaires** sont fixées par l'ordonnance du n° 2020-351 du 27/03/2020 relative à l'organisation des examens. Cette ordonnance prolongée ou modifiée s'applique à toutes les modalités d'accès aux formations de l'enseignement supérieur et de délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur, y compris le baccalauréat.

Ce cadre s'applique à l'ensemble des recrutements organisés par la banque ECRICOME sur toutes les voies d'accès :

- ECRICOME PRÉPA
- ECRICOME LITTÉRAIRES
- ECRICOME TREMPLIN 1
- ECRICOME TREMPLIN 2
- ECRICOME BACHELOR

Pour votre complète information :

Nous vous invitons à consulter le cadre légal modifié et les ordonnances votées par le Gouvernement Français sur le site : www.legifrance.gouv.fr.

Nous vous invitons également à suivre les informations spécifiques COVID-19 sur le site PARCOURSUP : www.parcoursup.fr.

Retrouvez toutes les informations actualisées sur l'épidémie sur le site www.gouvernement.fr

Retrouvez toutes les informations actualisées sur l'enseignement supérieur sur <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*



Table des matières

| | |
|---|----|
| Propos introductif | 2 |
| I. CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS | 5 |
| 1.1. PRÉREQUIS ET PROFILS DES CANDIDATS..... | 5 |
| 1.1.1. Concours ECRICOME PRÉPA | 5 |
| 1.1.2. Concours ECRICOME LITTÉRAIRES..... | 5 |
| 1.1.3. Concours ECRICOME TREMPIN 1 | 6 |
| 1.1.4. Concours ECRICOME TREMPIN 2 | 6 |
| 1.1.5. Concours ECRICOME BACHELOR | 7 |
| 1.1.6. Calendrier des inscriptions..... | 8 |
| 1.1.7. Responsabilité des données déclaratives du candidat..... | 10 |
| 1.2. MODALITÉS D'INSCRIPTION | 11 |
| 1.2.1. Concours ECRICOME PRÉPA, LITTÉRAIRES, TREMPIN 1 et 2, BACHELOR | 11 |
| 1.2.1.1. Saisie du formulaire en ligne (tous concours) | 11 |
| 1.2.1.2. Téléchargement des justificatifs (ECRICOME PRÉPA et LITTÉRAIRES) | 11 |
| 1.2.1.3. Choix du centre d'écrits (ECRICOME PRÉPA)..... | 11 |
| 1.2.1.4. Fermeture d'un centre d'écrits (ECRICOME PRÉPA) | 12 |
| 1.2.1.5. Validation d'un centre d'écrits BACHELOR hors métropole..... | 12 |
| 1.2.1.6. Choix des centres d'oraux de langues | 12 |
| 1.2.1.7. Passage des épreuves externes..... | 12 |
| 1.2.1.8. Modifications a posteriori (tous concours) | 13 |
| 1.2.1.9. Recueil du consentement du candidat..... | 14 |
| 1.3. CONFIRMATION D'INSCRIPTION OU DE PAIEMENT | 14 |
| 1.4. FRAIS DE CONCOURS | 15 |
| 1.4.1. Modalités et périmètre | 15 |
| 1.4.2. Tarifs d'inscription | 15 |
| 1.4.3. Mode de règlement des frais d'inscription | 16 |
| 1.4.4. Remboursement, annulation, désistement..... | 16 |
| 1.5. CANDIDATS BOURSIERS..... | 17 |
| 1.5.1. Calendrier des documents à fournir..... | 17 |
| 1.5.2. Acquisition ou perte du statut de boursier | 17 |
| 1.6. CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT(S) PARTICULIER(S)..... | 18 |
| 1.6.1. Les textes de référence | 18 |
| 1.6.2. Les démarches à suivre..... | 18 |
| 1.6.3. Calendrier des documents à fournir..... | 18 |
| 1.6.4. L'instruction de la demande..... | 19 |



| | | |
|---------|--|----|
| 1.6.5. | Exemples d'éléments à fournir..... | 20 |
| 1.7. | STATUT D'ÉTUDIANT | 21 |
| 1.8. | CONSERVATION DES JUSTIFICATIFS ET PIÈCES JOINTES..... | 21 |
| 1.9. | ESPACE CANDIDAT, MESSAGERIE PERSONNELLE..... | 21 |
| II. | RÈGLEMENT DES ÉPREUVES | 22 |
| 2.1. | LES ÉPREUVES ÉCRITES..... | 22 |
| 2.1.1. | Matières, coefficients, nombre de places | 22 |
| 2.1.2. | Coefficients des épreuves 2021..... | 26 |
| | Concours ECRICOME PRÉPA | 26 |
| | Concours ECRICOME LITTÉRAIRES..... | 27 |
| | Concours ECRICOME TREMPLIN 1 et TREMPLIN 2 | 28 |
| | Concours ECRICOME BACHELOR | 29 |
| 2.1.3. | Épreuves de la FNEGE..... | 30 |
| 2.1.4. | Convocation aux épreuves écrites (candidats CPGE EC) | 30 |
| 2.1.5. | Convocation aux épreuves écrites dématérialisée (ECRICOME BACHELOR) | 31 |
| 2.1.6. | Déroulement des épreuves présentielle (candidats CPGE EC) | 31 |
| 2.1.7. | Déroulement des tests TAGE© | 32 |
| 2.1.8. | Matériels et documents autorisés..... | 33 |
| 2.1.9. | Comportements pouvant faire l'objet d'une sanction (épreuves ou tests) | 33 |
| 2.1.10. | Constat de fraude..... | 34 |
| 2.1.11. | Sanctions | 34 |
| 2.1.12. | Autres sanctions | 34 |
| 2.2. | LES ÉPREUVES ORALES | 35 |
| 2.2.1. | Les matières..... | 35 |
| 2.2.2. | L'organisation des oraux | 36 |
| 2.2.3. | Note éliminatoire | 36 |
| 2.3. | RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ ET/OU D'ADMISSION..... | 37 |
| 2.4. | RÉCLAMATIONS | 39 |
| 2.4.1. | Réclamations, vérifications sur le report des notes | 39 |
| 2.4.2. | Réclamations, médiation, litige sur le concours..... | 39 |
| 2.4.3. | Demande de copies (ECRICOME PRÉPA)..... | 39 |
| 2.5. | MODIFICATION DU REGLEMENT DES CONCOURS | 40 |
| II. | POLITIQUE DE RESPECT DES DONNÉES PERSONNELLES | 41 |
| | ANNEXE 1 : MATÉRIEL AUTORISÉ..... | 42 |



I. CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS

1.1. PRÉREQUIS ET PROFILS DES CANDIDATS

Tous les candidats, français ou étrangers, sont admis à concourir dans les conditions exposées ci-après.

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile, puis de participer à une Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Les candidats ne peuvent pas présenter plus de trois fois le même concours.

1.1.1. Concours ECRICOME PRÉPA

Le concours ECRICOME PRÉPA est ouvert :

- Aux étudiants en classes préparatoires économiques et commerciales des filières scientifiques (ECS), économiques (ECE) et technologiques (ECT).

Clarification sur les filières de CPGE :

L'inscription à l'option technologique de la filière EC est réservée aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, technique ou professionnel obtenu antérieurement à leur entrée en classe préparatoire.

L'inscription aux autres options de la filière EC est réservée aux candidats titulaires d'un baccalauréat général obtenu antérieurement à leur entrée en classe préparatoire.

RESTRICTIONS

- ① Le passage du baccalauréat précède l'entrée en classe préparatoire.
- ① Un candidat ne sera pas autorisé à présenter deux voies la même année.
- ① Les candidats nationaux présenteront obligatoirement le relevé des notes obtenues au baccalauréat ainsi qu'une attestation de première année (Cf. §1.2.1.2). Pour les candidats étrangers, uniquement le relevé de notes.
- ① Les candidats libres sont invités à se rapprocher de leur CPGE afin d'obtenir une attestation de première année.
- ① Les candidats des classes préparatoires littéraires, économiques et commerciales ne sont pas autorisés à présenter les concours ECRICOME TREMPLIN 1 et 2 la même année.
- ① Un candidat ne sera pas autorisé à opter, lors d'un concours postérieur, pour une option/voie différente de celle présentée au concours ECRICOME PRÉPA 2021.

1.1.2. Concours ECRICOME LITTÉRAIRES

Le concours ECRICOME LITTÉRAIRES est ouvert :

- Aux étudiants candidats à la BEL (Banque d'Épreuves Littéraires)
Conformément à la circulaire ministérielle actualisée (voir Bulletin Officiel MESRI), les candidats à la BEL pourront concourir aux épreuves orales du concours ECRICOME LITTÉRAIRES, sous réserve de leur admissibilité calculée d'après les notes qu'ils auront obtenues aux épreuves écrites du concours de la BEL.
- Aux étudiants candidats à la BL-SES (Banque Lettres et Sciences Économiques et Sociales)
Les candidats à la BL-SES pourront s'inscrire au concours ECRICOME LITTÉRAIRES en accédant directement aux épreuves orales, sous réserve de leur admissibilité qui sera calculée d'après les notes qu'ils auront obtenues aux épreuves écrites du concours BL-SES.



MODALITÉS D'INSCRIPTION EN LIGNE :

- ① Les candidats Ulm AL et ENS LYON devront s'inscrire au concours ECRICOME LITTÉRAIRES **exclusivement** depuis le site internet de la BEL www.concours-bel.fr en choisissant le concours ECRICOME parmi les partenaires.
- ① Les candidats Ulm BL devront s'inscrire **impérativement** au concours ECRICOME LITTÉRAIRES depuis le site internet de la BL-SES www.concours-bce.com et sur le site d'ECRICOME www.ecricome.org (**double inscription**).

1.1.3. Concours ECRICOME TREMPLIN 1

Le concours ECRICOME TREMPLIN 1 est ouvert aux étudiants préparant ou titulaires à la rentrée 2021 d'un diplôme bac+2, quelle que soit la filière d'études :

- Diplôme français visé* par le Ministère de l'Éducation Nationale sanctionnant 2 années d'études supérieures (BTS, DUT etc)
- Licence 2 universitaire validée en totalité sur présentation de l'obtention des 120 crédits ECTS (attestation à fournir)
- En 2^e année d'une classe préparatoire scientifique (MP, PC, PSI, PT, BCPST)
- En 2^e année d'une classe préparatoire scientifique intégrée à une école d'ingénieurs reconnue par la Commission des Titres (CTI)
- En 2^e année d'une classe préparatoire ENS SACLAY
- Les titulaires d'un bac+2 non français doivent vérifier si leur diplôme peut être reconnu en France comme un diplôme bac+2 en se rendant sur le site www.ciep.fr ou par email à enic-naric@ciep.fr
- **Titre RNCP de niveau 5 (nomenclature européenne) ou supérieur.**

RESTRICTIONS

- ① Les homologations et les crédits ECTS ne sont pas suffisants pour être éligible à une intégration.
- ① Les candidats des classes préparatoires littéraires ou EC ne sont pas autorisés à présenter les concours ECRICOME TREMPLIN 1 et ECRICOME PRÉPA / ECRICOME LITTÉRAIRES la même année.
- ① Les candidats dans une école post-bac en deuxième année d'un cursus qui compte au total 3 à 5 années, ne peuvent pas présenter le concours ECRICOME TREMPLIN 1. Ils pourront présenter le concours ECRICOME TREMPLIN 1 ou TREMPLIN 2 durant leur dernière année d'études. Celle-ci devra impérativement être sanctionnée par un diplôme ou un niveau répondant aux conditions ci-dessus du présent règlement.

L'intégration est prononcée sous réserve de l'obtention et de la présentation du **diplôme Bac + 2 ou une attestation de réussite et/ou relevé de notes et résultats ou certificat de graduation** au plus tard au 31 octobre 2021 (Cf. règlements pédagogiques des écoles).

1.1.4. Concours ECRICOME TREMPLIN 2

Le concours ECRICOME TREMPLIN 2 est ouvert aux étudiants préparant ou titulaires à la rentrée 2021 d'un diplôme bac+3 minimum, quelle que soit la filière d'études :

- **Diplôme français visé*** par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, sanctionnant 3 années d'études supérieures
- Master 1, Master 2 universitaires
- Licence 3, Licences professionnelles
- Bachelor (BA, BBA, BSC) étrangers
- Bachelor (BA, BBA, BSC) étrangers après l'obtention d'un diplôme français bac +2 visé* par le Ministère de l'Éducation Nationale (BTS/DUT etc)
- Bachelor obtenu en France visé* par le MESRI



- DCG
- Diplôme d'université publique française sanctionnant un cycle de 3 ans d'études supérieures équivalent d'un bachelors visé*
- DUETI / DUCTI / DUETE
- Licence ATS (Adaptation Technicien Supérieur)
- **Titre RNCP de niveaux 6 ou supérieur**

RESTRICTIONS

- ① Les homologations et les crédits ECTS ne sont pas suffisants pour être éligible à une intégration.
- ① Les candidats des classes préparatoires littéraires ou EC ne sont pas autorisés à présenter les concours ECRICOME TREMPLIN 2 et ECRICOME PRÉPA / ECRICOME LITTÉRAIRES la même année.
- ① Le candidat étudiant dans un cursus pour lequel il n'obtiendra pas de diplôme à la fin de l'année en cours ne pourra pas présenter le concours ECRICOME TREMPLIN 2. Il ne pourra présenter ce concours que durant sa dernière année d'études, sous réserve de l'obtention de son diplôme.
- ① La troisième année d'études doit impérativement être sanctionnée par un diplôme répondant aux conditions de l'article §1.1.4. du présent règlement.

L'intégration est prononcée sous réserve de l'obtention et de la présentation du **diplôme bac+3** (minimum) **ou une attestation de réussite et/ou relevé de notes et résultats ou certificat de graduation** au plus tard au 31 octobre 2021 (Cf. règlement pédagogique des écoles).

**L'expression « Diplôme visé par le ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation » est le plus haut grade de reconnaissance de l'État. Les diplômes universitaires (y compris DUT, BTS, Licence et Master) sont tous visés. Pour connaître les diplômes de gestion visés, vous pouvez consulter le site www.cefdg.fr (CEFDG Commission d'Évaluation des Formations et Diplômes de Gestion).*

Pour les diplômes autres que ceux de gestion, il faut vous renseigner auprès de votre établissement ou du service concours d'ECRICOME via votre ESPACE CANDIDAT.

1.1.5. Concours ECRICOME BACHELOR



Le concours ECRICOME BACHELOR est ouvert :

- Aux étudiants en classe de terminale de lycées français situés en France ou à l'étranger.
- Aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre reconnu équivalent et âgés de moins de 26 ans.

Les candidats font acte de candidature en s'inscrivant au concours via la plateforme nationale **PARCOURSUP** <https://www.parcoursup.fr/>.

A la clôture des vœux, le site internet du concours ECRICOME BACHELOR <https://www.ecricome-bachelor.org/connexion> prend le relais pour l'examen de la candidature exprimée sur le portail national.

RESTRICTIONS

- ① Les candidats bac+2 sont autorisés à présenter la même année le concours ECRICOME BACHELOR et le concours ECRICOME TREMPLIN 1.



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU MODE CONCOURS À DISTANCE

Seuls les candidats français, domiciliés en dehors de la métropole et les candidats français ou étrangers scolarisés dans un lycée français hors métropole pourront solliciter un format dématérialisé pour leur test TAGE et leurs épreuves orales*. Tous les autres passent obligatoirement leurs épreuves dans un centre d'écrits ouvert dans l'hexagone. Les épreuves se déroulent obligatoirement en heures locales dans un centre agréé par ECRICOME.

Les candidats forment ce mode via PARCOURSUP (Choix : *épreuve passée à l'étranger*).

A la clôture des vœux, ECRICOME validera l'éligibilité du mode et accompagnera les candidats pour le passage de l'épreuve externe TAGE POSTBAC© dans l'intervalle des dates autorisées.

*voir les sections §2.1.1 des épreuves du concours ECRICOME BACHELOR

L'admission est prononcée sous réserve de l'obtention et de la présentation du **baccalauréat à la rentrée académique 2021-2022** (Cf. règlement pédagogique des écoles).

1.1.6. Calendrier des inscriptions

➤ CONCOURS ECRICOME PRÉPA

Seuls les candidats ayant finalisé leur inscription sur notre site web pendant la période officielle d'inscription :

- du jeudi 10 décembre 2020 à partir de 10 heures au mardi 12 janvier 2021 à 23h59 seront autorisés à se présenter au concours.

➤ CONCOURS ECRICOME LITTÉRAIRES

Tout candidat inscrit sur le site d'ECRICOME mais ayant omis de s'inscrire sur le site de la BCE (candidats B/L) ne sera pas autorisé à concourir. **La double inscription des B/L sur les sites BCE et ECRICOME est obligatoire.**

L'inscription sur le portail de la BEL est unique. ECRICOME récupéra les données personnelles à la clôture. Tout candidat inscrit sur le site de la BEL et n'ayant pas coché le concours ECRICOME ne sera pas autorisé à concourir.

Pour les candidats A/L et ENS inscription unique sur le site de la BEL :

- du jeudi 10 décembre 2020 au mardi 12 janvier 2021 à 17 heures sur le site : <http://www.concours-bel.fr/> et cocher le concours ECRICOME

Pour les candidats B/L uniquement, **double inscription obligatoire** :

- du jeudi 10 décembre 2020 au mardi 12 janvier 2021 à 17 heures sur le site : <https://www.concours-bce.com/la-voie-bl>
- du jeudi 10 décembre 2020 à partir de 10 heures au mardi 12 janvier 2021 à 23h59 sur le site : www.ecricome.org

➤ CONCOURS ECRICOME TREMPIN 1

Seuls les candidats ayant finalisé leur inscription sur notre site web pendant la période officielle d'inscription :

- du jeudi 10 décembre 2020 à partir de 10 heures au dimanche 11 avril 2021 à 23h59 seront autorisés à présenter le concours.
- Les inscriptions administratives seront autorisées à partir du 10 décembre 2020
- Le renseignement des données académiques sera autorisé à partir du mercredi 20 janvier 2021
- Le dossier d'admissibilité sera renseigné et validé avant la clôture du dimanche 11 avril 2021 à 23h59



➤ CONCOURS ECRICOME TREMPLIN 2

Seuls les candidats ayant finalisé leur inscription sur notre site web pendant la période officielle d'inscription :

- **du jeudi 10 décembre 2020 à partir de 10 heures au dimanche 11 avril 2021 à 23h59** seront autorisés à présenter le concours.
- **Les inscriptions administratives seront autorisées à partir du 10 décembre 2020**
- **Le renseignement des données académiques sera autorisé à partir du mercredi 20 janvier 2021**
Le dossier d'admissibilité sera renseigné et validé avant la clôture du dimanche 11 avril 2021 à 23h59

➤ CONCOURS ECRICOME BACHELOR

Seuls les candidats ayant finalisé leur inscription sur la plateforme PARCOURSUP **avant le 8 avril 2021** seront autorisés à présenter le concours.

DANS PARCOURSUP

- **du mercredi 20 janvier au jeudi 11 mars 2021** : enregistrement des vœux et sous-vœux de formations dans PARCOURSUP
- **du mercredi 20 janvier au jeudi 08 avril 2021** : confirmation des vœux dans PARCOURSUP et finalisation des choix : choix de session, paiement des inscriptions.

① Le concours ECRICOME BACHELOR est commun à 3 écoles. Il compte pour un seul vœu dans PARCOURSUP. Vous pouvez choisir autant de sous-vœux que de campus rattachés aux écoles.

SUR LE SITE D'ECRICOME

- **À partir du lundi 12 avril 2021**, les candidats pourront réserver et payer leur session de TAGE POSTBAC.
- **À partir du lundi 12 avril 2021, ils pourront prendre leur rendez-vous pour** leurs épreuves orales, valider les aménagements d'épreuves orales, choisir une session de passage du test TAGE POSTBAC©...

RESTRICTIONS

① A compter de la date de clôture de modifications des vœux PARCOURSUP le jeudi 08 avril 2021 :
→ Les candidats ne seront plus autorisés à modifier les données du concours.
→ Les candidats ne seront plus autorisés à modifier les réponses aux questions supplémentaires.

SESSION COMPLÉMENTAIRE PARCOURSUP

Les écoles participant au concours ECRICOME BACHELOR pourront proposer une session supplémentaire dans le cadre de la procédure complémentaire PARCOURSUP. Se renseigner via la plateforme nationale pour connaître les campus participant à ce recrutement supplémentaire.

Les modalités de passage des épreuves de la session complémentaire seront communiquées ultérieurement via la plateforme nationale.



1.1.7. Responsabilité des données déclaratives du candidat

Les renseignements publiés sur le site d'inscription sont déclaratifs et engagent le candidat qui certifie sur l'honneur l'exactitude des informations. Lors de la finalisation de l'inscription, **le candidat déclare avoir pris connaissance des conditions réglementaires du concours qu'il accepte expressément et sans réserve.**

① En cas de doute sur leur diplôme ou leur cursus, les candidats doivent impérativement contacter leur établissement et le cas échéant le service des concours ECRICOME :

→ Préalablement à leur inscription à l'aide du formulaire contact disponible sur le site internet www.ecricome.org.

→ Postérieurement à leur inscription uniquement via leur ESPACE CANDIDAT.

Toute déclaration erronée ou mensongère pourra entraîner l'exclusion du concours ou l'impossibilité d'intégrer une école, quand bien même le candidat aurait été déclaré admis au concours.

① En aucun cas, ECRICOME ne pourra être tenu responsable de l'absence de validité du diplôme déclaré par le candidat, quelle que soit l'issue du concours.

① Les candidats sont invités à lire scrupuleusement les restrictions associées à toutes les dispositions du concours.



1.2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

1.2.1. Concours ECRICOME PRÉPA, LITTÉRAIRES, TREMPLIN 1 et 2, BACHELOR

1.2.1.1. Saisie du formulaire en ligne (tous concours)

L'inscription s'effectue entre les dates d'ouverture et de clôture définies dans le présent règlement (Cf. point §1.1.6.).

Pour s'inscrire, le candidat doit disposer d'une adresse e-mail personnelle. Cette adresse devra rester valide depuis l'inscription jusqu'à la rentrée 2021.

Les candidats doivent reporter sur la partie *état civil* du formulaire d'inscription strictement les mêmes informations que celles figurant sur la pièce d'identité qu'ils présenteront le jour des épreuves écrites.

Les candidats doivent respecter la procédure d'inscription décrite dans le présent règlement et envoyer les pièces justificatives, depuis leur ESPACE CANDIDAT : cas des boursiers et des bénéficiaires d'aménagements particuliers ; justificatifs de baccalauréat et de première année de CPGE...

Les champs ont une valeur obligatoire pour le concours ou facultative à des fins statistiques.

Pour les candidats issus de la BEL et de PARCOURSUP, ECRICOME récupérera automatiquement une partie des données nominatives. Le candidat devra vérifier et compléter le reste du formulaire.

La collecte des données personnelles respecte les dispositions mises en place par le RGPD. **Les candidats sont invités à consulter et signer numériquement le document** consacré à notre politique de respect des données personnelles (PGPD). Le recueil du consentement est informatiquement tracé et opposable.

1.2.1.2. Téléchargement des justificatifs (ECRICOME PRÉPA et LITTÉRAIRES)

Le candidat au concours ECRICOME PRÉPA et LITTÉRAIRES est invité à télécharger les pièces justificatives suivantes directement à partir de son ESPACE CANDIDAT avant le **dimanche 14 février 2021** :

- **Une copie du relevé de notes du baccalauréat** (ou diplôme équivalent) faisant mention de la série. La copie doit être lisible et le document rédigé en langue française ou accompagné d'une traduction authentifiée. En cas de perte, de vol ou de sinistre, une attestation de réussite peut être obtenue en effectuant une demande auprès de la "Division des examens et concours" du rectorat d'académie où le diplôme a été délivré : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10492> .
- **Un justificatif de réussite de 1^{ère} année de CPGE**, précisant le cas échéant l'obtention de 60 crédits ECTS obtenus postérieurement au baccalauréat téléchargé lors de l'inscription.

① Les deux documents font l'objet d'une validation formelle de la part d'ECRICOME. En cas de rejet, le candidat est invité à télécharger un nouveau document soumis à validation.

1.2.1.3. Choix du centre d'écrits (ECRICOME PRÉPA)

Depuis l'interface d'inscription, les candidats doivent choisir deux villes pour passer leurs épreuves écrites dans l'ordre de leurs préférences. ECRICOME se réserve le droit de changer le centre de passage des épreuves écrites si les contraintes organisationnelles du concours l'exigent. Le candidat est informé de ce changement. La date d'inscription n'influence pas l'affectation définitive dans un centre d'écrits.

① Tout candidat se présentant dans un centre d'écrits différent de sa convocation se verra refuser l'accès aux épreuves.



1.2.1.4. Fermeture d'un centre d'écrits (ECRICOME PRÉPA)

L'ouverture d'un centre d'écrits est conditionnée par le nombre de candidats inscrits. Si ce nombre est en dessous de la limite fixée par ECRICOME, alors la banque d'épreuves se réserve le droit de fermer le centre.

Dans ce cas, le candidat sera invité à se déplacer dans un autre centre ou à faire valoir son droit au remboursement intégral de ses frais de concours.

1.2.1.5. Validation d'un centre d'écrits BACHELOR hors métropole

Pour les candidats ultramarins ou scolarisés dans un lycée français à l'étranger, le passage de l'épreuve externe TAGE POSTBAC© sera conditionné par la recherche d'un centre agréé compatible avec le calendrier de passage des épreuves.

Le centre devra présenter toutes les garanties exigées par ECRICOME pour le passage des épreuves et la surveillance des candidats.

① De même, en cas de force majeure*, ECRICOME se réserve le droit de déplacer les candidats d'un centre vers un autre sans autorisation préalable du candidat.

* Y compris des mesures ou des restrictions sanitaires propres à l'épidémie de COVID-19

1.2.1.6. Choix des centres d'oraux de langues

Depuis l'interface d'inscription, les candidats doivent classer par ordre de préférence les écoles et les campus où se dérouleront les épreuves de langues. **Le choix n'est plus modifiable après la clôture des inscriptions.** Si le candidat n'est pas déclaré admissible sur son premier choix d'école, il sera affecté de fait dans la première école selon l'ordre établi où il est admissible.

Pour les candidats ECRICOME BACHELOR, la prise de rendez-vous pour les oraux s'opère dès **le lundi 12 avril 2021** sur le site d'ECRICOME <https://www.ecricome-bachelor.org/connexion>, et selon les disponibilités offertes par chaque école et/ou campus.

L'organisation des oraux est détaillée au point §2.2.2. du présent règlement.

1.2.1.7. Passage des épreuves externes

Tests TAGE 2©, TAGE MAGE© et TAGE POSTBAC©

Au moment de leur inscription, les candidats devront déclarer s'ils souhaitent passer avec ECRICOME leur épreuve TAGE POSTBAC©, TAGE 2© ou TAGE-MAGE©, ou s'ils souhaitent bénéficier d'un score précédemment obtenu (avec la FNEGE ou dans le cadre d'un autre concours).

Si le candidat souhaite passer le test avec ECRICOME, il choisit une session parmi la liste des dates proposées par nos campus. **Les frais du test TAGE sont acquittés directement sur le site d'ECRICOME.**

Si le candidat ne souhaite pas passer le test avec ECRICOME, il est invité à renseigner le lieu et la date de passage de manière que son score nous soit communiqué par la FNEGE (*Fédération Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises*). **Les frais du test TAGE sont acquittés auprès de la FNEGE.**

① Attention, aucun règlement des tests TAGE ne sera accepté le jour du concours dans les centres de passage.

① Aucun test TAGE© ne sera remboursé après le délai légal des lois de consommation.



RESTRICTIONS

① **La date limite de passage d'un test TAGE opposable pour le concours est fixée au :**
Dimanche 11 avril 2021 pour les concours ECRICOME TREMPLIN 1 et ECRICOME TREMPLIN 2
Vendredi 30 avril 2021 pour le concours ECRICOME BACHELOR

Aucune inscription aux tests TAGE ne pourra être enregistrée par ECRICOME à moins de 20 jours de la session en raison des impératifs logistiques à mettre en place pour le candidat.

Les candidats sont invités à bien vérifier [les conditions réglementaires de la FNEGE](#) sur le site : www.fnege.org ou www.tage2.fr ; www.tagemage.fr ; www.tage-postbac.fr et vérifier les conditions de validité du score obtenu.

Test GMAT© ou test GRE© pour TREMPLIN 1 ou TREMPLIN 2

Au titre des épreuves externes, les candidats au concours ECRICOME TREMPLIN 1 ou ECRICOME TREMPLIN 2 devront faire valoir un score de test GMAT© ou GRE© en substitution du TAGE2© ou du TAGE MAGE©

Ce score devra être saisi dans le dossier académique du candidat et le justificatif devra être téléchargé.
Aucun score ne pourra être produit après la date de clôture des concours TREMPLIN 1 et 2 soit le 11 avril 2021.

**Voir la section §2.1.1. des épreuves des concours TREMPLIN 1 et 2.*

Test d'anglais pour TREMPLIN 1 ou TREMPLIN 2

Au titre des épreuves externes, les candidats au concours ECRICOME TREMPLIN 1 ou ECRICOME TREMPLIN 2 devront faire valoir un score d'anglais parmi la liste proposée. Voir § la section 2.1.1.

Ce score devra être saisi dans le dossier académique du candidat et le justificatif devra être téléchargé.
Aucun score ne pourra être produit après la date de clôture des concours TREMPLIN 1 et 2 soit le 11 avril 2021.

**Voir la section §2.1.1. des épreuves des concours TREMPLIN 1 et 2.*

① ECRICOME se réserve le droit de vérifier auprès de l'ensemble des organismes la validité déclarative des candidats, y compris à l'aide de traitements automatisés de type API.

1.2.1.8. Modifications a posteriori (tous concours)

① Aucune demande de modification de l'inscription ne pourra être prise en compte après la clôture des inscriptions à l'exception des renseignements identitaires.

① Le candidat pourra modifier ses données personnelles à l'exclusion de l'e-mail servant à son identification via son ESPACE CANDIDAT.

① En cas de modification d'une variable de son paiement, le candidat devra utiliser sa messagerie personnelle via son ESPACE CANDIDAT.

Le candidat s'engage à tenir impérativement ses coordonnées à jour pendant toute la période du concours, notamment son numéro de portable et son e-mail.



1.2.1.9. Recueil du consentement du candidat

Conformément aux dispositions du RGPD, dès le commencement de son inscription, le candidat est invité à exprimer son consentement :

- ✓ Sur les règles de navigation (*cookie policy*) des sites des concours ;
- ✓ Sur la communication en provenance d'ECRICOME ou des écoles membres ;
- ✓ Sur la gestion des notes et des résultats et leur communication à des partenaires tiers ;
- ✓ Sur la transmission des données personnelles à des tiers techniques à des fins d'organisation du concours.

À tout moment, le candidat peut faire valoir son droit d'accès, de modification ou de suppression à l'exclusion des données essentielles à l'organisation des épreuves ou à la publication des résultats.

Le candidat est invité à consulter la Politique de Gestion des Données Personnelles d'ECRICOME.

1.3. CONFIRMATION D'INSCRIPTION OU DE PAIEMENT

Le candidat peut à partir de son ESPACE CANDIDAT imprimer un certain nombre de justificatifs :

- ✓ D'inscription (récapitulatif imprimable)
- ✓ Du paiement des frais de concours et des remboursements
- ✓ Du paiement de l'acompte sur les frais de scolarité (TREMPLEIN uniquement).

1.4. FRAIS DE CONCOURS

1.4.1. Modalités et périmètre

Les frais de concours comprennent **les frais administratifs (pour tous), les frais d'inscription, le cas échéant les tests passés en partenariat avec la FNEGE et un accès libre et illimité au centre d'entraînement** sur le site portail www.ecricome.org rubrique *SE PRÉPARER*.

L'inscription au concours est considérée comme validée une fois que le paiement des frais de concours est intégralement acquitté.

1.4.2. Tarifs d'inscription

Les tarifs sont forfaitaires pour les écoles membres de la banque ECRICOME.

- Concours **ECRICOME PRÉPA** (commun à 4 écoles) :

| | ÉPREUVES ÉCRITES + ORALES |
|---------------|-----------------------------|
| Non boursiers | 30 € + 265 € = 295 € |
| Boursiers | 30 € |

- Concours **ECRICOME LITTÉRAIRES** (commun à 4 écoles) :

| | ÉPREUVES ORALES |
|---------------|-----------------------------|
| Non boursiers | 30 € + 120 € = 150 € |
| Boursiers | 30 € |

- Concours **ECRICOME TREMPLIN 1** (commun à 4 écoles) :

| | CONCOURS SUR DOSSIER + ÉPREUVES ORALES avec TAGE 2© passé avec ECRICOME | CONCOURS SUR DOSSIER + ÉPREUVES ORALES sans TAGE 2© passé avec ECRICOME |
|---------------|---|---|
| Non boursiers | 30 € + 150 € + 65 €* = 245 € | 30 € + 150 € = 180 € |
| Boursiers | 30 € + 65 €* = 95 € | 30 € |

Les frais de test d'anglais sont payés directement à l'organisme de passation

Les frais de test de GMAT© sont payés directement à l'organisme de passation (si pas de TAGE2©)

Les frais de TAGE ne sont pas remboursables au-delà du délai légal

- Concours **ECRICOME TREMPLIN 2** (commun à 4 écoles) :

| | CONCOURS SUR DOSSIER + ÉPREUVES ORALES avec TAGE MAGE© passé avec ECRICOME | CONCOURS SUR DOSSIER + ÉPREUVES ORALES sans TAGE MAGE© passé avec ECRICOME |
|---------------|--|--|
| Non boursiers | 30 € + 150 € + 65 €* = 245 € | 30 € + 150 € = 180 € |
| Boursiers | 30 € + 65 €* = 95 € | 30 € |

Les frais de test d'anglais sont payés directement à l'organisme de passation

Les frais de test de GMAT© sont payés directement à l'organisme de passation (si pas de TAGE MAGE©)

Les frais de TAGE ne sont pas remboursables au-delà du délai légal

- Concours **ECRICOME BACHELOR** (commun à 3 écoles + campus associés) :

| | CONCOURS SUR DOSSIER + ÉPREUVES ORALES avec TAGE POSTBAC© passé avec ECRICOME | CONCOURS SUR DOSSIER + ÉPREUVES ORALES sans TAGE POSTBAC© passé avec ECRICOME |
|---------------|---|---|
| Non boursiers | 30 € + 75€ + 45 €** = 150 € | 30 € + 75 € = 105 € |
| Boursiers | 30 € + 45 €** = 75 € | 30 € |

Les frais de TAGE ne sont pas remboursables au-delà du délai légal des lois de consommation.

*Prix public du test TAGE 2© ou TAGE MAGE© : 65,00 € / ** Prix public du test TAGE POSTBAC© : 45,00 €



1.4.3. Mode de règlement des frais d'inscription

A l'exception d'ECRICOME BACHELOR, le règlement des frais de concours s'effectue lors de l'inscription en ligne et par carte bancaire uniquement, à l'aide de l'interface bancaire sécurisée **SOGENACTIF** (3D SECURE). L'inscription du candidat est considérée comme finalisée et validée au moment où l'établissement bancaire d'ECRICOME atteste de la réception du paiement.

Par dérogation à ce qui précède, les candidats inscrits au concours ECRICOME PRÉPA et poursuivant leur scolarité en Afrique ont la possibilité de procéder à un règlement par virement bancaire. L'inscription sera validée après réception du paiement par l'établissement bancaire d'ECRICOME. Les coordonnées IBAN seront communiquées aux candidats au moment de l'inscription.

Les candidats du concours ECRICOME BACHELOR payent leur frais de concours lors de la finalisation de leurs vœux sur la plateforme PARCOURSUP à l'aide de l'interface bancaire sécurisée **PAYBOX** (3D SECURE). Les frais de TAGE POSTBAC© sont acquittés directement auprès d'ECRICOME **à partir du lundi 12 avril 2021**.

① En cas de difficulté de paiement, se rapprocher d'ECRICOME via la messagerie de l'ESPACE CANDIDAT.

1.4.4. Remboursement, annulation, désistement

Conformément aux Lois de consommation, le candidat dispose de 14 jours calendaires pour faire valoir son droit à remboursement de la totalité de ses frais d'inscription. Cette disposition s'applique sur tous les concours, aussi :

- Si le candidat fait valoir son droit dans les 14 jours suivant son paiement en ligne, il sera intégralement remboursé, même si les 14 jours calendaires excèdent la date de clôture des inscriptions (Lois de consommation dite Loi Hamon : date et heure de paiement en ligne + 14 jours calendaires)
- **Au-delà des 14 jours légaux, les frais d'inscription resteront intégralement acquis à ECRICOME, quel que soit le motif invoqué.**

① ECRICOME s'emploie à tracer tous les mouvements bancaires. Ces derniers sont récapitulés dans l'ESPACE CANDIDAT à la rubrique *Mes frais d'inscription*.

DURANT LA PERIODE DES INSCRIPTIONS

① Le candidat utilise le bouton « Annuler mon inscription ». La procédure de remboursement par ECRICOME est activée.

APRES LA CLOTURE DES INSCRIPTIONS

① Seules les demandes formulées PAR ÉCRIT VIA L'ESPACE CANDIDAT ou adressées par lettre recommandée avec AR seront prises en considération.

① **Veillez à la date de validité de votre moyen de paiement, notamment en cas de remboursement partiel ou total des frais d'inscription ou d'acompte sur frais de scolarité.**

Le remboursement sera effectué par recrédit de la carte bancaire utilisée. Le délai de remboursement sera laissé à l'appréciation d'ECRICOME et fonction des délais de vérification.



1.5. CANDIDATS BOURSIERS

Le statut de boursier s'applique aux candidats français et étrangers étudiant en France, qui disposent d'une bourse délivrée par l'État français (tous types de collectivités territoriales) ou par un établissement public.

Sont notamment acceptées les bourses délivrées par le CROUS, CAMPUS FRANCE, le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (bourse Excellence-Major)...

Les bourses d'états étrangers ne sont pas prises en considération.

① Le tarif boursier ne s'applique pas sur les frais administratifs et sur les tests passés en partenariat avec la FNEGE lors de nos concours : tests TAGE POSTBAC©, TAGE 2© et TAGE-MAGE© (voir les tarifs en vigueur fixés par la FNEGE au point §1.4.2.)

1.5.1. Calendrier des documents à fournir

Lors de leur inscription, les candidats doivent télécharger via leur ESPACE CANDIDAT la copie de leur notification d'attribution de bourse DÉFINITIVE pour l'année en cours. ECRICOME vérifiera auprès de chaque organisme l'authenticité des attestations présentées.

Les attestations conditionnelles ne sont pas acceptées et ne donnent pas droit à l'exonération tarifaire.

Les justificatifs sont à transmettre comme suit :

- Candidats boursiers ECRICOME PRÉPA **au plus tard le dimanche 14 février 2021**
- Candidats boursiers ECRICOME LITTÉRAIRES : **Cf. conditions du concours sur le site de BEL**
- Les candidats B/L doivent transmettre leur attestation **avant le dimanche 14 février 2021**
- Candidats boursiers ECRICOME TREMPLIN 1 et 2 **au plus tard le dimanche 11 avril 2021**

ECRICOME procédera à la validation ou au rejet de la pièce téléchargée. En cas de refus, le candidat est invité à retélécharger un document valide avant la date réglementaire.

- Candidats boursiers ECRICOME BACHELOR : **au plus tard le jeudi 11 mars 2021 via PARCOURSUP**

1.5.2. Acquisition ou perte du statut de boursier

À défaut d'une production de cette attestation dans les délais, le candidat ne pourra participer aux épreuves écrites que sous réserve du versement préalable de la totalité des droits d'inscription fixés dans l'article §1.4.2. du présent règlement.

Pour tous les boursiers, un remboursement pourra être effectué jusqu'à la fin du mois d'avril 2021, **sur présentation de l'attestation DÉFINITIVE de bourse pour l'année 2020-2021.**



1.6. CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT(S) PARTICULIER(S)

1.6.1. Les textes de référence

La circulaire du 27 décembre 2011

[Circulaire 2011-220 du 27-12-2011 Organisation des candidats présentant un handicap](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58803)

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58803

[Décret 2005-1617 - 21 déc 05](#)

Consultez également la fiche pratique intitulée **Concours et situations de handicap**, rédigée par la Conférence des Grandes Ecoles en 2016 : <http://www.cge.asso.fr/publications/fiches-pratiques-concours-et-situations-de-handicap/> ou sur <https://www.ecricome.org/epreuves-amenagees-handicap> (PDF téléchargeable).

Les candidats qui présentent, au moment des épreuves, un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles peuvent prétendre à un aménagement de leurs épreuves écrites et/ou orales.

1.6.2. Les démarches à suivre

Les aménagements sont sollicités par le candidat en situation de handicap.

Seuls des médecins agréés sont habilités à instruire une demande d'aménagement auprès d'ECRICOME.

ⓘ ATTENTION

De plus en plus de MDPH ne délivrent plus de justificatifs pour les concours issus d'organismes privés. Pour autant, vous devez impérativement solliciter l'avis d'un médecin désigné par la CDAPH de votre département et anticiper votre démarche.

Le médecin traitant n'est pas habilité à solliciter un aménagement d'épreuves sauf s'il est agréé par la CDAPH du département.

Certains aménagements requièrent un délai technique de traitement et de mise en place. Les candidats sont invités à anticiper leur demande auprès d'ECRICOME.

Afin de l'assister dans l'analyse des demandes d'aménagement, ECRICOME fait appel à un médecin-conseil désigné par ses soins.

1.6.3. Calendrier des documents à fournir

Les justificatifs sont à transmettre uniquement via l'ESPACE CANDIDAT comme suit :

- Candidats avec aménagement pour les épreuves écrites ou orales ECRICOME PRÉPA :
au plus tard le lundi 1^{er} mars 2021
- Candidats avec aménagement pour les épreuves orales ECRICOME LITTÉRAIRES :
au plus tard le lundi 1^{er} mars 2021
- Candidats avec aménagement pour les épreuves orales ECRICOME TREMPLIN 1 et 2 :
au plus tard le dimanche 11 avril 2021

ECRICOME procédera à la validation ou au rejet de la pièce téléchargée. En cas de refus, le candidat est invité à retélécharger un document valide avant la date réglementaire.

- Candidats avec aménagement ECRICOME BACHELOR pour le test TAGE© ou les épreuves orales BACHELOR **via l'ESPACE CANDIDAT d'ECRICOME**

Aucun document transmis directement aux écoles ne sera pris en considération.

1.6.4. L'instruction de la demande

Compte tenu des disparités géographiques de traitement, nous détaillons ci-dessous les deux principaux circuits d'instruction d'une demande d'aménagement. Il existe un grand nombre d'aménagements généraux (accessibilité, assistance, temps de composition, adaptation des sujets...) ou particuliers. ECRICOME veillera à ce qu'ils soient compatibles avec l'intégrité du concours et l'équité des candidats devant les épreuves.

Vous devez formuler votre demande d'aménagement **en téléchargeant le formulaire « Avis d'aménagement établi par le médecin MDPH ou CDAPH »** à partir de votre ESPACE CANDIDAT.

HYPOTHÈSE 1

Vous sollicitez une Maison Départementale du Handicap (MDPH)

1. L'instruction médicale de la demande

Votre demande d'aménagement est instruite par la MDPH ou un médecin désigné par la CDAPH qui formule des préconisations d'aménagement. La MDPH établit un document type ou remplit la grille mise en place par le concours.

ECRICOME NE REÇOIT PAS LES DONNÉES MÉDICALES DU CANDIDAT.

Le candidat transmet sa demande d'aménagements à l'aide d'un formulaire qui détaille les mesures demandées.

Ce formulaire doit avoir été instruit par la MDPH et signé par un médecin habilité.

Si vous n'êtes pas pris en charge par la MDPH, veuillez suivre la démarche ci-dessous

HYPOTHESE 2.

Vous n'êtes pas pris en charge par une maison départementale du Handicap

A - POUR LES CANDIDATS COMMUNS ECRICOME/BCE

Le dossier est instruit par **un médecin-conseil commun aux deux banques**. Le candidat envoie son dossier médical (voir §1.6.5) à l'attention de :

*Direction des Admissions et Concours
Concours BCE / ECRICOME – Dossier médical
1 rue de la Libération CS 40031 – 78354 Jouy en Josas Cedex.*

Le candidat doit mentionner dès son inscription en ligne qu'il souhaite bénéficier d'un aménagement particulier.

B - POUR LES CANDIDATS UNIQUEMENT ECRICOME

Le dossier médical (voir §1.6.5) est à envoyer avec le formulaire d'aménagement **UNIQUEMENT** par courrier avec la mention « CONFIDENTIEL » à l'attention de :

*ECRICOME
Dossier médical
90 rue de la Victoire – 75009 PARIS*

Il sera transmis par nos soins au médecin-conseil.

C - POUR LES CANDIDATS DU CONCOURS ECRICOME BACHELOR

Le dossier médical est instruit par **les services médicaux du rectorat**.

D - POUR LES CANDIDATS DU CONCOURS ECRICOME TREMLIN 1&2

Le dossier médical est instruit par **les services médicaux de l'université** (SIUMPPS) pour les cycles universitaires.

E - POUR LES CANDIDATS NON SCOLARISÉS

Le dossier médical (voir §1.6.5) est instruit comme dans le cas B.

2. La transmission de la demande au concours

La demande d'aménagement doit être transmise avant la date signifiée dans le présent règlement (voir §1.6.3.) sous peine de ne pouvoir en bénéficier. ECRICOME ne pourra en être tenu responsable.

Attention, l'avis d'aménagement n'a pas force obligatoire et la banque d'épreuves reste souveraine dans sa décision.

3. La notification aux candidats

Le candidat est informé de l'acceptation du principe d'aménagements par e-mail (notification).
La nature des aménagements autorisés sera indiquée dans l'ESPACE CANDIDAT.

Une fois l'accord d'aménagement donné par ECRICOME, **aucun aménagement supplémentaire ne pourra être invoqué par le candidat, ni en amont, ni le jour des épreuves pour quelque motif que ce soit.**

ECRICOME informe les centres de passage d'épreuves des aménagements consentis.

Cas particuliers

Dans le cas d'une pathologie survenant en amont du concours (accidentelle ou chronique) ou en cas de signalement de singularités médicales personnelles ne relevant pas du parcours médical précité, les candidats sont invités à se rapprocher très rapidement d'ECRICOME sous peine de ne pouvoir bénéficier d'aucun aménagement particulier le jour des épreuves.

1.6.5. Exemples d'éléments à fournir

Dans l'hypothèse d'une transmission auprès du médecin-conseil de la banque, ci-dessous quelques exemples de justificatifs médicaux. Liste non exhaustive.

Si vous présentez une maladie ou une maladie chronique :

- ➔ Un courrier médical détaillé et récent (moins d'un an), rédigé par le spécialiste qui vous suit, donnant le diagnostic précis, le date d'apparition de votre maladie, son évolution ainsi que le traitement prescrit.

Si vous présentez un trouble des fonctions cognitives :

- ➔ Les 3 derniers bulletins scolaires ; une copie de l'année en cours d'un devoir de français, philo ou histoire rédigé en classe ; une lettre d'un professeur attestant des difficultés rencontrées...

Si vous présentez une dyslexie ou une dyspraxie :

- ➔ Un bilan orthophonique récent. Les résultats chiffrés ou scores obtenus pour les différents tests utilisés doivent être impérativement mentionnés.



Si vous présentez une dysgraphie ou une dyspraxie :

- Un bilan réalisé par le psychomotricien ou l'ergothérapeute récent de moins de deux ans (résultats des tests utilisés). Éventuellement un bilan neuropsychologique récent s'il a été réalisé ou un courrier du neuropédiatre qui a pu vous suivre.

Si vous présentez un déficit auditif :

- Un courrier médical de votre ORL récent de moins de deux ans mentionnant le type de surdité, la date d'apparition de celle-ci, un audiogramme et préciser si vous portez un appareillage auditif.
- Un bilan orthophonique récent de moins d'un an le cas échéant si vous demandez des aménagements pour les épreuves écrites.

Si vous présentez un déficit visuel :

- Un courrier médical de votre ophtalmologue récent de moins de deux ans mentionnant le type et le degré du déficit.

Si vous présentez un trouble de la parole ou du langage oral :

- Un bilan orthophonique récent. Les tests utilisés pour l'évaluation du langage doivent être impérativement mentionnés.
- Une lettre d'un professeur attestant des difficultés rencontrées

1.7. STATUT D'ÉTUDIANT

Attention, le statut d'étudiant conditionne l'accessibilité à des dispositifs de formation ou d'alternance spécifiques. Au-delà d'une limite d'âge, vous êtes invité à vérifier votre éligibilité à ces dispositifs en amont de votre recrutement par l'école, quelle que soit votre réussite au concours.

Jusqu'à 27 ans le candidat bénéficie du statut classique d'étudiant. Pour l'apprentissage, ce statut peut, selon les régions être dérogatoire jusqu'à 30 ans. Il n'y a aucune limite d'âge pour les personnes handicapées. Dans d'autres cas de figure, le statut d'étudiant peut laisser place à celui de stagiaire de la formation professionnelle (formations financées par les Régions).

1.8. CONSERVATION DES JUSTIFICATIFS ET PIÈCES JOINTES

Les candidats bénéficient d'un accès permanent aux documents téléchargeables via leur ESPACE CANDIDAT, jusqu'à la mi-septembre 2021 : convocations aux épreuves, attestation de paiement, pièces jointes téléchargées, récupération des copies... Passée cette date, merci de vous rapprocher de nos services.

Toutes ces données sont propres à chaque candidat et sont strictement personnelles. Les attestations sont émises pour servir et faire valoir ce que de droit.

1.9. ESPACE CANDIDAT, MESSAGERIE PERSONNELLE

Le candidat bénéficie d'un espace personnel propre à son concours. Il y retrouve toutes les données déclaratives de son concours et les pièces jointes en téléchargement. Le candidat dispose **d'une messagerie personnelle intégrée qui est le seul vecteur de communication avec les services concours**, pour des raisons d'efficacité de traitement et de traçabilité.

① Toutes les demandes doivent être formulées dans la rubrique *Ma messagerie* de l'ESPACE CANDIDAT.
Veillez à bien choisir parmi la thématique des messages afin de ne pas retarder le traitement par le service des concours. Merci également de ne pas multiplier les envois d'un même message dans les différents thèmes de conversation.

II. RÈGLEMENT DES ÉPREUVES

2.1. LES ÉPREUVES ÉCRITES

2.1.1. Matières, coefficients, nombre de places

Nombre de places, épreuves et coefficients ont été communiqués auprès de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) pour publication au Bulletin Officiel (B.O.).

Les épreuves des concours sont composées de sujets originaux réalisés par ECRICOME ou par la FNEGE en ce qui concerne les tests spécifiquement retenus auprès de ce partenaire.

Les détails des épreuves sont disponibles dans les plaquettes des concours ou sur le site internet www.ecricome.org.

Les épreuves des concours **sont dotées d'un coefficient propre à chaque école.**

➤ CONCOURS ECRICOME PRÉPA

Le mode de recrutement est celui de 6 épreuves écrites ECRICOME.

- Mathématiques
- Culture générale
- Résumé de texte (ECE et ECS), OU management et sciences de gestion (ECT)
- Economie, sociologie et histoire du monde contemporain (ECE), OU histoire-géographie et géopolitique du monde contemporain (ECS), OU économie et droit (ECT)
- LV1
- LV2

➤ CONCOURS ECRICOME LITTÉRAIRES

Candidats A/L et ENS

Le concours est composé de 6 épreuves écrites de la BEL.

- Composition française
- Composition de philosophie
- Composition d'histoire
- Épreuve de langue et culture ancienne au choix du candidat (Ulm A/L), OU composition de géographie (ENS LYON)
- Commentaire d'un texte en langue étrangère
- Épreuve à option du candidat

Candidats B/L

Le concours est composé de 6 épreuves écrites de la BL-SES.

- Composition française
- Composition de philosophie
- Composition d'histoire contemporaine
- Composition de mathématiques
- Composition de sciences sociales
- Langues vivantes étrangères



➤ CONCOURS ECRICOME TREMPLIN 1 et 2

Le mode de recrutement est celui du dossier ECRICOME.

1. Les critères académiques :

Les informations académiques complètent les informations préalablement remplies lors de votre inscription administrative.

Aucune autre information ne sera prise en considération en dehors des critères exposés ci-après.

| TREMPIN 1 | TREMPIN 2 |
|--|---|
| Baccalauréat d'origine | |
| | |
| Le candidat renseigne dans le système d'information son bac, sa série et sa mention | Le candidat renseigne dans le formulaire d'inscription son bac, sa série et sa mention |
| <i>Le relevé des notes du baccalauréat en téléchargement</i> | <i>Le relevé des notes du baccalauréat en téléchargement</i> |
| Formation en cours | |
| | |
| Les moyennes de première année du cycle | Les moyennes de première année du cycle |
| Les moyennes du premier semestre de 2 ^e année du cycle Les moyennes de deuxième année du cycle si déjà complet | Les moyennes de deuxième année du cycle |
| | Les moyennes du premier semestre de 3 ^e année du cycle Les moyennes de troisième année du cycle si déjà complet |
| Le candidat précise les singularités de son parcours : redoublement, césure, stage étranger... | Le candidat précise les singularités de son parcours : redoublement, césure, stage étranger... |
| <i>① Tous les justificatifs de notes en téléchargement</i> | <i>① Tous les justificatifs de notes en téléchargement</i> |

2. Un curriculum vitae en ligne :

| TREMPIN 1 | TREMPIN 2 |
|---|-----------|
| Le candidat est invité à renseigner un curriculum vitae en ligne . | |
| ① Certaines réponses pourront faire l'objet d'un téléchargement de justificatifs. | |

3. De deux épreuves additionnelles :

| TREMPIN 1 | TREMPIN 2 |
|-----------|-----------|
|-----------|-----------|

PREMIERE ÉPREUVE

| | |
|---|---|
| <p>Un test d'anglais parmi la liste suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • IELTS® • TOEFL® ou • TOEIC® ou • DUOLINGO® ou • EASYSPEAKING® | <p>Un test d'anglais parmi la liste suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • IELTS® • TOEFL® ou • TOEIC® ou • DUOLINGO® ou • EASYSPEAKING® |
| <p>① Les candidats devront faire valoir un score et transmettre un justificatif de leur passation. ① Aucun score ne sera pris en considération après la date de clôture des inscriptions.</p> | |
| <p>① Les candidats devront informer ECRICOME de la date et du lieu de passation du test de LV.</p> | |

DEUXIEME ÉPREUVE

| | |
|---|--|
| <p>Un test d'aptitude aux études de management de la FNEGE</p> <ul style="list-style-type: none"> • TAGE 2® | <p>Un test d'aptitude aux études de management de la FNEGE</p> <ul style="list-style-type: none"> • TAGE MAGE® |
| <p>① Les candidats devront informer ECRICOME du passage du test lors d'une session organisée par la FNEGE <u>ou</u> par ECRICOME.</p> | |
| <p>① Les candidats ne peuvent passer qu'une seule fois le test TAGE au cours du premier semestre 2021</p> | |
| <p>OU AU CHOIX POUR T1 OU T2</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un test GMAT® (Graduate Management Admission Test) • Un test GRE® (Graduate Record Examination d'ETS Global) | |
| <p>① Les candidats devront faire valoir un score et transmettre un justificatif de leur passation.</p> | |
| <p>① Aucun score ne sera pris en considération après la date de clôture des inscriptions.</p> | |



➤ CONCOURS ECRICOME BACHELOR – Mode présentiel et à distance

Le mode de recrutement est celui du dossier académique hérité de PARCOURSUP.

1. D'une notation sur critères académiques :

Les notes prises en compte sont celles renseignées dans PARCOURSUP.

| |
|--|
| Les résultats académiques |
| <ul style="list-style-type: none">• Les notes du bac de français |
| Pour chaque candidat de terminale |
| <ul style="list-style-type: none">• Les notes de spécialités |
| <ul style="list-style-type: none">• Les notes du tronc commun |
| Pour les candidats déjà bacheliers |
| <ul style="list-style-type: none">• Les notes des trois trimestres de terminale (avant réforme du lycée) |

AUCUNE pièce complémentaire ne sera demandée ou téléchargée en dehors de PARCOURSUP.

2. D'une épreuve additionnelle

| |
|---|
| Un test d'aptitude aux études de management de la FNEGE (TAGE) |
| Le TAGE POSTBAC© |
| ① Les candidats devront faire valoir un score et transmettre un justificatif de leur passation. Aucun score ne sera pris en considération après la date de clôture des inscriptions. |
| ① Les candidats devront informer ECRICOME du passage du test lors d'une session organisée par la FNEGE <u>ou</u> par ECRICOME. |
| ① Les candidats ne peuvent passer qu'une seule fois le test TAGE au cours du premier semestre 2021 |

2.1.2. Coefficients des épreuves 2021

Concours ECRICOME PRÉPA

- Épreuves écrites

| | EM STRASBOURG | KEDGE BUSINESS SCHOOL | NEOMA BUSINESS SCHOOL | RENNES SCHOOL OF BUSINESS |
|---|------------------|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| VOIE ÉCONOMIQUE | | | | |
| <i>Mathématiques</i> (4 h) | 3 | 4 | 5 | 4 |
| <i>Culture générale</i> (4 h) | 4 | 5 | 4 | 5 |
| <i>Résumé de texte</i> (2 h) | 3 | 3 | 3 | 2 |
| <i>Économie, sociologie et histoire du monde contemporain</i> (4 h) | 6 | 6 | 6 | 6 |
| <i>LV1</i> (3 h) | 6 | 4 | 4 | 5 |
| <i>LV2</i> (3 h) | 3 | 3 | 3 | 3 |
| VOIE SCIENTIFIQUE | | | | |
| <i>Mathématiques</i> (4 h) | 5 | 5 | 6 | 5 |
| <i>Culture générale</i> (4 h) | 4 | 5 | 4 | 5 |
| <i>Résumé de texte</i> (2 h) | 3 | 3 | 3 | 2 |
| <i>Histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain</i> (4 h) | 4 | 5 | 5 | 4 |
| <i>LV1</i> (3 h) | 6 | 4 | 4 | 5 |
| <i>LV2</i> (3 h) | 3 | 3 | 3 | 4 |
| VOIE TECHNOLOGIQUE | | | | |
| <i>Mathématiques</i> (4 h) | 5 | 6 | 6 | 4 |
| <i>Culture générale</i> (4 h) | 4 | 3 | 4 | 3 |
| <i>Management et gestion</i> (2 h) | 6 | 6 | 6 | 6 |
| <i>Économie et droit</i> (4 h) | 5 | 6 | 5 | 6 |
| <i>LV1</i> (3 h) | 3 | 3 | 2 | 4 |
| <i>LV2</i> (3 h) | 2 | 1 | 2 | 2 |
| TOTAL par séries | 25 | 25 | 25 | 25 |

- Epreuves orales

| | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <i>Anglais</i> (20 min de préparation et 20 min d'entretien) | 4 | 4 | 4 | 4 |
| <i>Autre langue</i> (20 min de préparation et 20 min d'entretien) | 2 | 3 | 4 | 3 |
| <i>Entretien</i> (30 min) | 12 | 12 | 7 | 8 |
| TOTAL toutes séries | 18 | 19 | 15 | 15 |

Concours ECRICOME LITTÉRAIRES

- Épreuves écrites

| | EM STRASBOURG | KEDGE BUSINESS SCHOOL | NEOMA BUSINESS SCHOOL | RENNES SCHOOL OF BUSINESS |
|---|---------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------|
| CONCOURS BEL OPTION ULM A/L ET ENS LYON | | | | |
| <i>Composition française</i> | 5 | 5 | 5 | 5 |
| <i>Composition de philosophie</i> | 4 | 4 | 5 | 4 |
| <i>Composition d'histoire</i> | 4 | 4 | 3 | 4 |
| <i>Épreuve de langue et culture ancienne</i> (ULM A/L) au choix du candidat | | | | |
| <i>ou composition de géographie</i> (ENS Lyon) | 4 | 4 | 4 | 5 |
| <i>Commentaire d'un texte en langue étrangère</i> | 4 | 5 | 4 | 3 |
| <i>Épreuve à option</i> au choix du candidat | 4 | 3 | 4 | 4 |
| CONCOURS BL-SES OPTION B/L | | | | |
| <i>Composition française</i> | 4 | 4 | 5 | 4 |
| <i>Composition de philosophie</i> | 4 | 4 | 3 | 3 |
| <i>Composition d'histoire contemporaine</i> | 4 | 4 | 3 | 4 |
| <i>Composition de mathématiques</i> | 4 | 4 | 5 | 3 |
| <i>Composition de sciences sociales</i> | 4 | 5 | 5 | 5 |
| <i>Langue vivante étrangère*</i> | 5 | 4 | 4 | 6 |

| | | | | |
|-------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| TOTAL par séries | 25 | 25 | 25 | 25 |
|-------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|

- Épreuves orales

| | | | | |
|---|----|----|---|---|
| <i>Anglais</i> (20 min de préparation et 20 min d'entretien) | 4 | 4 | 4 | 4 |
| <i>Autre langue</i> (20 min de préparation et 20 min d'entretien) | 2 | 3 | 4 | 3 |
| <i>Entretien</i> (30 min) | 12 | 12 | 7 | 8 |

| | | | | |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| TOTAL toutes séries | 18 | 19 | 15 | 15 |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|

Concours ECRICOME TREMLIN 1 et TREMLIN 2

- **Dossier d'admissibilité**

| | EM Strasbourg BS | KEDGE BS | NEOMA BS | Rennes School of Business |
|---|------------------|-----------|-----------|---------------------------|
| Les notes académiques | | | | |
| Les notes du baccalauréat | 4 | 4 | 4 | 5 |
| Les notes du cycle en cours | | | | |
| Curriculum vitae en ligne | | | | |
| Deux épreuves additionnelles obligatoires | | | | |
| Test d'aptitudes TAGE 2© (T1) ou TAGE MAGE© (T2) ou un test GMAT ou un test GRE | 4 | 4 | 5 | 3 |
| Test d'anglais au choix parmi les tests éligibles | 4 | 4 | 3 | 4 |
| TOTAL | 12 | 12 | 12 | 12 |

- **Épreuves orales**

| | EM Strasbourg BS | KEDGE BS | NEOMA BS | Rennes School of Business |
|---------------------------------|------------------|-----------|-----------|---------------------------|
| Anglais obligatoire (20 mn) | 3 | 3 | 4 | 4 |
| Entretien de découverte (30 mn) | 8 | 7 | 6 | 5 |
| TOTAL | 11 | 10 | 10 | 9 |

Concours ECRICOME BACHELOR

- **Dossier d'admission**

| | BACHELOR AFFAIRES INTERNATIONALES DE L'EM STRASBOURG | KEDGE BACHELOR DE KEDGE BS | INTERNATIONAL BACHELOR PROGRAMME IN MANAGEMENT DE RENNES SB |
|---|--|----------------------------|---|
| Les notes académiques de PARCOURSUP | | | |
| Les notes de spécialités | 7 | 8 | 6 |
| Les notes du tronc commun de terminale | | | |
| L'épreuve additionnelle externe à PARCOURSUP (obligatoire) | | | |
| Test TAGE POSTBAC© | 3 | 4 | 3 |
| TOTAL | 10 | 12 | 9 |

- **Épreuves orales**

| | BACHELOR AFFAIRES INTERNATIONALES DE L'EM STRASBOURG | KEDGE BACHELOR DE KEDGE BS | INTERNATIONAL BACHELOR PROGRAMME IN MANAGEMENT DE RENNES SB |
|----------------------------------|--|----------------------------|---|
| Anglais obligatoire (20 min) | 3 | 2 | 5 |
| Entretien de découverte (30 min) | 7 | 6 | 6 |
| TOTAL | 10 | 8 | 11 |

- **En cas de substitution des épreuves orales**

| | | | |
|--|-----------|----------|-----------|
| Le dossier de motivation uniquement en cas de suppression des oraux Par décision du Ministère de l'Éducation Nationale Toutes les données sont héritées de la plateforme PARCOURSUP | | | |
| Les éléments personnels de motivation : ○ Fiche Avenir ○ Projet individuel de formation ○ Lettre de motivation ○ Fiche centres d'intérêts... | 10 | 8 | 11 |



2.1.3. Épreuves de la FNEGE

Les tests de la FNEGE obéissent à des conditions spécifiques de passage et de recevabilité du score obtenu, définies dans les règlements de la FNEGE accessibles sur le site internet www.fnege.fr .

① Votre meilleur score sera automatiquement transmis par la FNEGE à toutes les écoles, universités ou banques d'épreuves qui incluent ce test dans leurs épreuves de sélection, et sera disponible sur le site de la FNEGE. Il n'est pas nécessaire de nous le communiquer.

Nous vous invitons à consulter les dispositions particulières des tests organisés par la FNEGE sur les sites internet dédiés et notamment les dates de sessions compatibles avec le concours ECRICOME, les modalités de passage et la validité temporelle des scores.

2. TEST TAGE-POSTBAC@ : www.tagepostbac.fr

3. TEST TAGE 2@ : www.tage2.fr

4. TEST TAGE-MAGE@ : www.tagemage.fr

2.1.4. Convocation aux épreuves écrites (candidats CPGE EC)

Aucune convocation n'est adressée par voie postale aux candidats : la convocation sera disponible en ligne sur les sites internet de chaque concours et en amont des épreuves écrites via l'ESPACE CANDIDAT. ECRICOME avisera les candidats inscrits par e-mail et par SMS de la disponibilité de leur convocation.

Les candidats devront présenter impérativement leur convocation sous forme imprimée durant toute la durée des épreuves.

Les candidats devront également pouvoir attester à tout moment de leur identité (Cf. point §2.1.5).

① Si les circonstances l'imposent, ECRICOME se réserve le droit de mettre en place des mesures exceptionnelles d'hygiène ou de sécurité non dérogoires, applicables dans tous les centres de passation des épreuves écrites et orales.

Les candidats en seront informés par SMS ou e-mailing dans leur ESPACE CANDIDAT.

Toutes règles supérieures au règlement général des concours, dictées par une autorité administrative s'appliquent. Les candidats en reconnaissent le caractère impératif.



2.1.5. Convocation aux épreuves écrites dématérialisée (ECRICOME BACHELOR)

Les candidats autorisés à concourir selon ce mode sont invités à se présenter dans le centre agréé par ECRICOME muni de leur convocation.

Le centre procédera à la vérification de l'identité du candidat qui passera l'intégralité de son test TAGE POSTBAC sous la surveillance d'une personne habilitée.

Les règles de comportement et les interdictions propres au concours s'appliquent (de §2.1.6 à §2.1.10).

Les règles associées au mode de passage dématérialisé sont signifiées en amont du démarrage des épreuves.

2.1.6. Déroulement des épreuves présentielles (candidats CPGE EC)

Les épreuves écrites se déroulent en semaine. Le candidat doit respecter impérativement la date et l'heure de sa convocation ainsi que toute règle annoncée au moment du concours. **Aucune modification de la date de convocation n'est possible.** L'épreuve écrite est commune à tous les candidats quel que soit le centre d'écrits sélectionné (horaires aménagés pour les pays étrangers et territoires ultramarins).

➤ Convocation et vérification de l'identité

- Pour chacune des épreuves, **le candidat doit être muni de sa convocation imprimée et de sa pièce d'identité originale (CNI ou passeport) non photocopiée et en cours de validité.** Si la pièce d'identité date de plus de 3 ans, il doit se munir d'une seconde pièce justifiant de son identité et comportant une photographie plus récente (carte d'étudiant, carte de transport...).
- Après vérification de son identité, le candidat signe la feuille de présence pour chaque épreuve. La signature doit être la même pour toutes les épreuves.
- Tout candidat qui signe la feuille de présence à une épreuve est considéré comme ayant participé au concours.
- Tout candidat se présentant dans un centre différent de celui notifié dans sa convocation se verra refuser l'accès et ne pourra concourir.

➤ Retard et absence

- Est considéré comme retardataire tout candidat qui se présente dans la salle après la distribution des sujets. Le candidat retardataire sera admis à composer jusqu'à 1 heure de retard après le début des épreuves.
- Il devra terminer l'épreuve en même temps que les autres candidats. Le candidat dont le retard excède le délai consenti ci-dessus après le début des épreuves se verra refuser l'entrée de la salle de concours.
- Tout candidat qui, pour quelque raison que ce soit, et même en cas de force majeure, ne participe pas à une épreuve écrite, est considéré comme absent.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Toute absence à une épreuve est éliminatoire.• Tout candidat absent ne pourra être autorisé à se présenter à la même épreuve même si elle devait être recommencée ou en cas de sessions multiples. |
|---|

➤ **Durant les épreuves**

- Tout candidat portant un appareil auditif doit le signaler au responsable de salle dès son arrivée.
- Il est interdit au candidat de composer dans une série, option ou langue différente de celle enregistrée lors de son inscription.
- Le candidat suit les instructions qui lui sont données et ne peut utiliser que les copies, grilles de test et feuilles de brouillons fournies par le centre de concours.
- Le candidat est autorisé à quitter la salle 1 heure après le début de l'épreuve.
- Aucun déplacement de candidat n'est autorisé dans la salle au cours du dernier quart d'heure.
- À l'issue de chaque épreuve écrite, tout candidat doit rendre sa copie composée dans le sens indiqué par le surveillant, même blanche (contresignée), ou la grille de réponse sous peine d'être éliminé.
- La sortie temporaire de la copie de la salle d'examen entraînera sa nullité quelle que soit sa durée et quel que soit le motif invoqué.

① Par délégation d'ECRICOME, le chef de centre a mandat et pouvoir pour faire appliquer scrupuleusement le règlement du concours ainsi que les règles associées à chaque épreuve.

Les chefs de centre disposent de cahiers de consignes qui précisent les règles à faire observer aux candidats durant les épreuves écrites.

2.1.7. Déroulement des tests TAGE©

Le candidat doit respecter impérativement la date et l'heure de sa convocation ainsi que toute règle annoncée au moment du concours. Aucune modification de la date de convocation n'est possible.

Les règles de passation du test sont celles de la FNEGE.

S'y ajoutent les règles de sécurité propres au concours ECRICOME notamment en matière de comportement ou de fraude.

➤ **Convocation et vérification de l'identité**

- Pour chacune des épreuves, **le candidat doit être muni de sa convocation imprimée et de sa pièce d'identité originale (CNI ou passeport) non photocopiée et en cours de validité.** Si la pièce d'identité date de plus de 3 ans, il doit se munir d'une seconde pièce justifiant de son identité et comportant une photographie plus récente (carte d'étudiant, carte de transport...).
- Après vérification de son identité, le candidat signe la feuille de présence.
- Tout candidat qui signe la feuille de présence à une épreuve est considéré comme ayant participé au concours.
- Tout candidat se présentant dans un centre différent de celui notifié dans sa convocation se verra refuser l'accès et ne pourra concourir.

➤ **Retard et absence**

- Conformément au règlement de la FNEGE et compte tenu de la spécificité de l'épreuve, aucun retard ne sera toléré pour les épreuves TAGE 2 ©, TAGE MAGE © et TAGE POSTBAC ©. Les candidats identifiés dans cette situation seront déclarés absents à l'épreuve.

- Toute absence au test requiert de repasser le test aux frais du candidat.



2.1.8. Matériels et documents autorisés

La calculatrice est autorisée uniquement pour l'épreuve de Management et Sciences de Gestion de la voie technologique (CONCOURS ECRICOME PRÉPA). L'utilisation de tout document ou matériel en dehors de stylos, crayons, correcteur, gomme et règle est interdite, quelles que soient les épreuves. L'usage des dictionnaires électroniques ou papier est formellement proscrit.

L'utilisation de la calculatrice est limitée aux modèles spécifiés chaque année par la banque à l'exclusion de tout modèle doté d'une mémoire interne ou d'une fonction communicante. Le candidat ne pourra pas apporter plus de deux calculatrices dans la salle d'examens. L'utilisation d'un modèle non autorisé constitue un cas de fraude.
Cf. liste des matériels autorisés en ANNEXE 1.

① Seuls le sujet, les brouillons, la copie et le matériel d'écriture nécessaires à la rédaction sont autorisés sur table. La nourriture et la boisson sont autorisées en salle à la condition expresse de ne pas rester sur la table durant l'épreuve. Les trousseaux et objets volumineux sont proscrits.

① En ce qui concerne les épreuves dématérialisées du concours ECRICOME BACHELOR, le candidat ne dispose que de feuilles de brouillon pour le TAGE POSTBAC®.

Les surveillants, sous couvert du chef de centre, ont toute autorité pour faire respecter rigoureusement les consignes.

2.1.9. Comportements pouvant faire l'objet d'une sanction (épreuves ou tests)

Les candidats s'engagent à respecter les règles exigées par ECRICOME durant toute la durée des épreuves écrites et durant leur présence dans les centres d'écrits, sous peine de sanctions immédiates ou différées.

Les manquements seront consignés dans le procès-verbal du cahier de centre par le ou les surveillants présents et sous couvert du chef de centre.

Sont particulièrement visés :

- Toute violation ou tentative de violation d'anonymat ;
- L'échange de matériel ou de documents, les bavardages et tentatives d'entrer en communication avec un autre candidat ou toute autre personne non habilitée pendant l'épreuve ;
- Toute agitation ou manifestation intempestive susceptible de gêner les autres candidats ;
- L'utilisation, ou l'essai d'utilisation ou la simple possession à proximité du candidat :
 - ✓ De tout document non autorisé (tables mathématiques, papiers divers, notices apportées par le candidat, dictionnaires...)
 - ✓ De matériels électroniques ou numériques (MP3, casques audio, machines à calculer, règles à calcul, smartphone et tablettes, montres connectées...)
 - ✓ **Plus généralement tout autre moyen de communication présent ou à venir connectable à un réseau informatique ou cellulaire ou appairé**

① Le candidat s'engage à éteindre et ranger tout appareil communicant dès qu'il entre dans le centre d'examen et jusqu'à sa sortie définitive. Tout manquement à la règle l'expose à des sanctions.

① En cas de détention par le candidat d'un appareil évoqué ci-avant, un constat de fraude sera rédigé et annexé au procès-verbal du centre d'écrits. Le contrevenant s'expose à des sanctions telles que prévues au point §2.1.8.

Cette liste n'est pas exhaustive et la direction des concours se réserve le droit de sanctionner tout comportement anormal et de nature à entraver, perturber ou nuire à la probité des épreuves.

2.1.10. Constat de fraude

Un candidat pris en flagrant délit de fraude ou suspecté de fraude fera l'objet d'un rapport dans le cahier de procès-verbaux du centre d'écrits. Une fois le constat établi, il sera invité à poursuivre sa composition et pourra se présenter aux épreuves suivantes.

Le candidat pourra contester le constat de fraude en saisissant par écrit la délégation générale d'ECRICOME qui portera la contestation à la connaissance du jury d'admissibilité ou d'admission. Une décision collégiale sera prise concernant les sanctions appliquées au candidat s'il s'avère fautif (Cf. §2.1.9).

2.1.11. Sanctions

Les comportements décrits dans la section précédente peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du concours et/ou des concours à venir, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées ultérieurement.

Le jury d'admissibilité ou d'admission se réserve le droit, a posteriori, d'attribuer zéro au candidat ayant violé le présent règlement pour une ou plusieurs épreuves, ou de prononcer des sanctions plus graves telles que :

- L'exclusion définitive de cette session d'épreuves
- L'interdiction de se présenter aux futurs concours
- Le signalement au(x) Ministère(s) compétent(s), aux autres banques d'épreuves, écoles indépendantes et classes préparatoires

La fraude, la tentative de fraude, ou la complicité de fraude lors d'un examen ou un concours public est sanctionnée par le code pénal. Vous encourez alors une peine pouvant aller jusqu'à 9 000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement

2.1.12. Autres sanctions

Tout candidat portant atteinte à la probité du concours, à sa réputation ou à son organisation par quelque média que ce soit, peut faire l'objet d'une sanction telle qu'évoquée en point §2.1.9. ECRICOME se réserve le droit de porter réclamation ou demander réparation devant la juridiction compétente.

➤ RESTRICTIONS D'INSCRIPTION POUR TOUS LES CONCOURS

Les candidats ayant reçu une notification relative à une exclusion disciplinaire temporaire ou définitive ne sont pas autorisés à s'inscrire le temps d'application de ladite sanction.

2.2. LES ÉPREUVES ORALES

Les dates des épreuves orales sont fixées par chacune des écoles. Les candidats prennent rendez-vous dans leur ESPACE CANDIDAT. L'épreuve d'entretien de motivation (ou de découverte) est spécifique à chaque école.

2.2.1. Les matières

➤ CONCOURS ECRICOME PRÉPA

Le concours est composé de 3 épreuves orales :

- Anglais **mutualisé pour les 4 écoles** (20 mn)
20 mn de préparation, visionnage d'une vidéo en langue autochtone, 20 mn devant le jury
- Autre langue vivante **mutualisée pour les 4 écoles** (20 mn)
20 mn de préparation, visionnage d'une vidéo en langue autochtone, 20 mn devant le jury
- Entretien de motivation (30 mn)

➤ CONCOURS ECRICOME LITTÉRAIRES

Le concours est composé de 3 épreuves orales :

- Anglais **mutualisé pour les 4 écoles** (20mn)
20 mn de préparation, visionnage d'une vidéo en langue autochtone, 20 mn devant le jury
- Autre langue vivante **mutualisée pour les 4 écoles** (20mn), sauf latin et grec
20 mn de préparation, visionnage d'une vidéo en langue autochtone, 20 mn devant le jury
- Entretien de motivation (30 mn)

➤ CONCOURS ECRICOME TREMLIN 1

Le concours est composé de 2 épreuves orales :

- Anglais **mutualisé pour les 4 écoles** (20 mn)
20 mn devant le jury sans préparation
- Entretien de motivation (30 mn)

➤ CONCOURS ECRICOME TREMLIN 2

Le concours est composé de 2 épreuves orales :

- Anglais **mutualisé pour les 4 écoles** (20 mn)
20 mn devant le jury sans préparation
- Entretien de motivation (30 mn)

5. CONCOURS ECRICOME BACHELOR – Mode présentiel

Le concours est composé de 2 épreuves orales :

- Anglais **mutualisé pour les 3 écoles** (20 mn)
20 mn devant le jury sans préparation
- Entretien de découverte (30 mn)

6. CONCOURS ECRICOME BACHELOR – Mode à distance

Le concours est composé de 2 épreuves orales :

- Anglais **mutualisé pour les 3 écoles** en visioconférence (20 mn)
20 mn devant le jury sans préparation
- Entretien de découverte en visioconférence (30 mn)



2.2.2. L'organisation des oraux

➤ CONCOURS ECRICOME PRÉPA, LITTÉRAIRES

- Les candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites doivent prendre rendez-vous pour les épreuves orales (langues et entretien) sur le site www.ecricome.org via l'ESPACE CANDIDAT durant la période indiquée sur le site. Attention, les langues vivantes et l'entretien de motivation se déroulent la même demi-journée, dans la même école.
- Chaque école organise librement les combinatoires de langue sur ses campus : anglais/allemand, anglais/arabe, anglais/chinois, anglais/espagnol et anglais/italien. **Les candidats admissibles seront informés via le site internet www.ecricome.org de la localisation des épreuves.**
- Les combinaisons de langues suivantes se déroulent exclusivement dans le centre parisien choisi par ECRICOME : anglais/grec ancien, anglais/hébreu moderne, anglais/japonais, anglais/latin, anglais/polonais, anglais/portugais, anglais/russe et anglais/vietnamien.
- Il est interdit au candidat de se munir d'un dictionnaire pour les épreuves orales de langues, sauf pour le latin (Gaffiot) et le grec ancien (Bailly).

① Le candidat présente une seule fois la ou les épreuves de langues vivantes, dont la note sera commune pour chaque école présentée.

② Il y a autant d'entretiens individuels que d'admissibilités pour les concours ECRICOME PRÉPA, LITTÉRAIRES, TREMLIN 1 et TREMLIN 2.

③ Le candidat au concours ECRICOME BACHELOR passe autant d'entretiens individuels que d'écoles inscrites dans le concours commun (les écoles multi-campus comptent pour une école).

➤ CONCOURS ECRICOME BACHELOR et TREMLIN 1 & 2

- Les candidats prennent rendez-vous en amont des épreuves écrites dès l'ouverture du site dédié par ECRICOME.
- Les oraux se déroulent sur les campus selon les dates proposées par chacune des écoles.

④ L'autorisation du principe de l'accueil admissible et le mode de passation des épreuves orales sont dépendants des décisions prises les autorités administratives de l'État. Le concours ECRICOME s'y conformera.

En cas d'annulation des oraux du concours BACHELOR, seront pris en considération les éléments suivants :

- Le dossier personnel de motivation du candidat via PARCOURSUP :
 - Fiche Avenir
 - Projet individuel de formation
 - Lettre de motivation
 - Fiche centres d'intérêts...

2.2.3. Note éliminatoire

L'entretien individuel peut faire l'objet d'une note éliminatoire fixée à discrétion par chacune des écoles.

Les candidats sont invités à se renseigner auprès de l'école pour savoir si elle applique cette disposition.

Dans ce cas, le jury motive sa décision sur le PV de notation.



2.3. RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ ET/OU D'ADMISSION

➤ CONCOURS ECRICOME PRÉPA, LITTÉRAIRES, TREMPLIN 1 & 2

Les résultats d'admissibilité et d'admission sont publiés sur le site www.ecricome.org

Il appartient aux candidats de consulter le site internet d'ECRICOME via leur ESPACE CANDIDAT à l'aide de leurs identifiants personnels. Aucun courrier ne sera adressé par voie postale aux candidats, que ce soit par ECRICOME ou par les écoles membres d'ECRICOME.

À l'issue des résultats des admissibilités, seules les notes des candidats non-admissibles seront disponibles dans l'espace personnel du site www.ecricome.org (sauf pour les candidats LITTÉRAIRES de la BEL et BL-SES).

À l'issue des résultats d'admission, les notes de tous les candidats seront disponibles dans leur ESPACE CANDIDAT.

Pour les concours ECRICOME PRÉPA et LITTÉRAIRES, l'intégration définitive du candidat dans une école suppose l'acceptation et le respect de la procédure d'affectation SIGEM (www.sigem.org). Les candidats sont invités à en consulter les modalités de calendrier, de fonctionnement et de publication des résultats.

PROCÉDURE SIGEM

① Attention, durant cette étape cruciale du classement des vœux et de publication des affectations, **il sera demandé aux candidats le versement d'un acompte sur frais de scolarité de 800,00 € (tarif unique pour les écoles membres de la BCE et ECRICOME)**. L'acompte se règle exclusivement par carte bancaire sur le site de SIGEM au cours de l'étape n°1. En cas de problème, contactez la hotline de SIGEM. La seule exception au règlement par carte bancaire concerne les candidats étrangers qui ne possèdent pas de carte bancaire internationale permettant de payer en euros. Ceux-ci doivent contacter impérativement la hotline de SIGEM qui leur donnera les instructions utiles. Les candidats boursiers s'acquittent également de l'acompte. S'ils bénéficient d'une bourse au sein de l'école qui couvre l'intégralité des frais de scolarité, ils pourront se faire rembourser cette somme par l'école intégrée.

Pour les concours ECRICOME TREMPLIN 1 et TREMPLIN 2, l'intégration définitive d'un candidat dans une école fera l'objet d'un **Règlement-Contrat spécifique TREMPLIN AFFECTATIONS**. Ce contrat sera soumis au candidat durant la phase des oraux et fixera les droits et devoirs de chacun.

PROCÉDURE TREMPLIN AFFECTATIONS

① Attention, à l'issue de la phase TREMPLIN AFFECTATIONS, **il sera demandé aux candidats le versement d'un acompte sur frais de scolarité de 800,00 € versé par carte bancaire sur le site d'ECRICOME**. Les candidats étrangers qui ne possèdent pas de carte bancaire internationale permettant de payer en euros doivent contacter impérativement ECRICOME via l'ESPACE CANDIDAT. Les candidats boursiers s'acquittent également de l'acompte.

RESTRICTIONS

① L'intégration définitive est conditionnée par la présentation, à la rentrée académique, d'un diplôme ou attestation de réussite ou relevé de notes et résultats ou certificat de graduation valide au regard des exigences de chaque concours et des règlements pédagogiques de chaque école.



➤ CONCOURS ECRICOME BACHELOR

Il n'y a pas d'admissibilité pour les candidats ECRICOME BACHELOR.

Les résultats sont communiqués concomitamment sur la plateforme PARCOURSUP et dans l'ESPACE PERSONNEL du candidat.

Les candidats prennent connaissance de leurs notes et leur statut d'admission.

Les candidats sont invités à se référer à la procédure PARCOURSUP afin de consulter quotidiennement l'évolution de leur statut durant la phase d'appel et/ou de confirmer leur intégration dans l'école.

RESTRICTION

① Un candidat ne pourra être déclaré ADMIS que dans les campus préalablement choisis au moment de l'inscription dans PARCOURSUP. Ce choix est définitif.

CONFIRMATION DE VŒU DANS PARCOURSUP

① Afin de réserver leur place dans leur école d'intégration, le candidat devra verser directement auprès de l'école un acompte sur frais de scolarité de 800,00 €. Ce versement n'intervient que lorsque le choix du candidat est définitif et qu'il reçoit le dossier de scolarité de la part de l'école d'affectation.

2.4. RÉCLAMATIONS

2.4.1. Réclamations, vérifications sur le report des notes

- **Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées via l'ESPACE CANDIDAT dans les 2 jours calendaires qui suivent la communication des résultats d'admissibilité et/ou d'admission.**
- Les jurys des concours étant souverains, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.
- En ce qui concerne la vérification des notes d'oraux, les candidats saisissent directement ECRICOME.

2.4.2. Réclamations, médiation, litige sur le concours

En cas de réclamation, ECRICOME reste le seul interlocuteur. Les candidats doivent formuler leurs demandes via leur ESPACE CANDIDAT. Les questions seront traitées très rapidement.

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges : Lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le médiateur est MEDIATION-NET. Il peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante :

www.mediation-net-consommation.com

ou par courrier MEDIATION-NET- 34, rue des Épinettes - 75017 PARIS.

Les parties restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation et en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

À défaut d'accord amiable, les parties pourront saisir le tribunal compétent pour tout litige relatif à l'existence, l'interprétation, la conclusion, l'exécution ou la rupture du Règlement-Contrat.

2.4.3. Demande de copies (ECRICOME PRÉPA)

Via l'ESPACE CANDIDAT, les candidats peuvent dès l'inscription et à tout moment **jusqu'au vendredi 17 septembre 2021** souscrire en ligne au service de mise à disposition des copies corrigées et numérisées (paiement par CB). Au-delà de cette date, prière de contacter ECRICOME qui instruira la demande (paiement par virement).

Les copies numériques sont conservées durant deux années conformément à notre PGPD. Au-delà, elles sont détruites.

Ce service au prix forfaitaire est optionnel. Pour des raisons techniques, la souscription au forfait est définitive et ne donne pas lieu à remboursement après la date de clôture. Le candidat accédera au téléchargement de ses copies depuis son ESPACE CANDIDAT, à la rubrique MES COPIES.

- **25,00 €** pour les épreuves écrites du concours PRÉPA (6 matières)

La communication des copies aux candidats n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de la note, ni le résultat du concours.



2.5. MODIFICATION DU REGLEMENT DES CONCOURS

Les candidats sont informés que tout ou partie du présent règlement général des concours pourra faire l'objet d'une révision en cas de circonstances exceptionnelles remettant en cause la faisabilité des épreuves écrites ou orales.

Aussi, le calendrier, les modalités de recrutement, les conditions d'éligibilités pourront être révisés par ECRICOME qui en avisera tous les candidats finalisés ou en cours de finalisation.

De la même façon, les concours ECRICOME s'adapteront à toutes dispositions prises par l'Etat Français en matière de sécurité des biens et des personnes, d'urgence sanitaire ou de conflit social.

① Toutes règles supérieures au règlement général des concours, dictées par une autorité administrative s'appliquent. Les candidats en reconnaissent le caractère impératif.

① Tout manquement auxdites règles pourra faire l'objet d'une sanction ou d'une exclusion du concours.



II. POLITIQUE DE RESPECT DES DONNÉES PERSONNELLES

L'acronyme RGPD signifie « Règlement Général sur la Protection des Données » (en anglais « General Data Protection Regulation » ou GDPR). Le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne.

Le contexte juridique s'adapte pour suivre les évolutions des technologies et de nos sociétés (usages accrus du numérique, développement du commerce en ligne...).

Ce nouveau règlement européen s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 et renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant.

Il harmonise les règles en Europe en offrant un cadre juridique unique aux professionnels. Il permet de développer leurs activités numériques au sein de l'UE en se fondant sur la confiance des utilisateurs.

Les informations recueillies au travers de votre candidature aux concours ECRICOME font l'objet d'un traitement de données par ECRICOME. Elles seront traitées de façon confidentielle.

Seules les personnes habilitées pourront accéder à vos données à des fins strictement internes. Outre ECRICOME, les destinataires des données sont les organismes partenaires d'ECRICOME à des fins de votre recrutement par voie de concours.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au RGPD, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné à un traitement, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation.

Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données d'ECRICOME : rgpd@ecricome.org

① Toutes les connexions authentifiées du candidat à leur espace personnel font l'objet d'une traçabilité opposable en cas de contentieux.

① Toutes les dispositions prises par ECRICOME en matière de traitement des données personnelles sont consignées dans un document dédié (Politique de Gestion et de Protection des Données Personnelles).

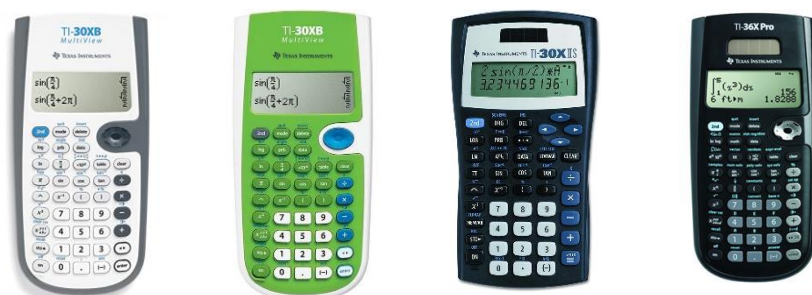
Nous vous invitons à le consulter à partir du lien suivant :

<https://www.ecricome.org/Mentions-legales>

ANNEXE 1 : MATÉRIEL AUTORISÉ

Les **calculatrices autorisées** pour l'épreuve de **Management** de la filière économique et commerciale – option technologique sont les modèles dits « COLLEGE » **sans mémoire**.

TEXAS INSTRUMENT TI 30 / TI 36 et variantes



CASIO FX 83 / FX 92 / FX 115 et variantes



Aucun autre modèle de calculatrice ne sera accepté et le candidat ne pourra apporter plus de 2 calculatrices dans la salle d'examen.

L'utilisation d'un autre modèle de calculatrice constitue un cas de fraude au concours. Les surveillants sont autorisés à vérifier à tout moment de l'épreuve le matériel utilisé par le candidat.